



## DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**  
 Nombre de membres présents : **28**  
 Nombre de votants : **34**  
 Date de convocation : **06/06/2017**

L'an **Deux Mille DIX-SEPT** le 15 Juin, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à LLAURO, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

**OBJET : ATTRIB.SUBV.2017 Assoc.TROIS PETITS  
TOURS**

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - LLOBET (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PUJOL (Fourques) -TOURNE (Llauro) — VILA (Oms) - PUIG (Sainte Colombe) - NOURY (St Jean Lasseille) – MASO (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, RUIZ, MON, BERNADAC, BOURRAT, RAYNAL, FERRER (Thuir) – LESNE (Tordères) – AMOUROUX (Tresserre) - ALBERT (Trouillas) – PERALBA, FLACHAIRE (Villemolaque).

Certifié exécutoire

Procurations :

M. PIMENTEL (Fourques) à J.L. PUJOL  
 P.MAURAN (Montauriol) à A.PUIG  
 P.MAURY (Thuir) à J.M. LAVAIL  
 R.PEREZ (Thuir) à R.LEMORT  
 B. BATALLER-SICRE (Thuir) à L. FERRER  
 R.ATTARD (Trouillas) à J.ALBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170615-70-17Subv173PT-DE

Absent :

P.TAURINYA (Brouilla)  
 A. DOUTRES (Caixas)  
 P.BELLEGARDE (Passa)  
 B.COUSOLE (Trouillas)

Accusé certifié exécutoire

Publié ou Notifié : 20/06/2017

le

**Madame Sabine RAYNAL** est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu complété de la dernière séance du Conseil a été adopté à l'unanimité.

**SUBVENTION 2017 A L'ASSOCIATION « TROIS PETITS TOURS »**

*CE DOSSIER S'INSCRIT DANS LA COMPETENCE : PETITE ENFANCE*

**VU** les statuts de la Communauté de Communes des Aspres et notamment sa compétence en matière d'enfance et petite enfance,

Le Président **INFORME** à l'Assemblée que dans le cadre de sa compétence Enfance et Jeunesse, la Communauté est sollicitée par l'association les Trois Petits Tours, au titre du renouvellement pour 2017 de la subvention de fonctionnement.

Le Président **REND COMPTE** de l'activité de cette association dans le cadre de la petite enfance au sein de notre territoire. L'action menée par cette association se définit à compter de cette année autour d'un seul projet :

- « Tralalala lire » : temps de rencontre autour du livre déclinée sur l'aire d'accueil des gens du voyage et sur le territoire intercommunal par le Camion d'été.

A travers ce projet, l'association reste un véritable acteur en faveur de l'éveil du tout petit ; elle organise des actions de formation et des journées de sensibilisation autour du livre auprès des professionnels de la petite enfance et du livre se déplaçant dans les communes de notre territoire et dans nos installations telles que l'aire d'accueil des gens du voyage.

Les autres opérations telles que « Joue avec moi » ne sont pas renouvelées.

De ce fait, il est demandé par l'association une subvention de 2500€ pour 2017

**PROPOSE** de conclure une convention de financement avec cette association, et de lui allouer pour 2016 une subvention à hauteur **de 2500 €** sur la base cette action.

Le Conseil Communautaire

Où l'exposé de son Président

Après en avoir valablement délibéré

A la majorité des membres présents ou représentés

Et 1 ABSTENTION (M.MASO)

**AUTORISE** le Président à conclure avec l'association « les 3 Petits Tours » une convention telle que figurant en annexe

**DECIDE** d'allouer à cette association une subvention de **2500 €** pour l'exercice 2017

**DIT** que la ligne budgétaire sera inscrite sur le budget prévisionnel 2017 au 6574.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jours, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170615-70-17Subv173PT-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2017

